



DEPARTEMENT

AIN

**EXTRAIT DU REGITRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHANAY**

Conseillers
En exercice : 13
Ayant pris part à la
Délibération : 13

Convocation : 01/12/2025

Séance du 12 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 12 décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Elisabeth, JEAMBENOIT, Maire.

Présents : Bornard J. - Chapuis R. - Jeambenoit E. - Jouhaud L. - Le Carff C. - Noel F. - Rigo E. - Roux C.

Absents représentés : Chivot D. représenté par Le Carff C.
Picot S. représenté par Jouhaud L.
Pin E. représentée par Chapuis R.
Rebucini C. représenté par Noel F.
Tournillac C. représentée par Roux C.

Délibération : 2025-052**Objet : RESEAU DES COMMUNES – Renouvellement du contrat de maintenance du site internet communal au 12 janvier 2026.**

Madame le Maire informe les Elus que la commune de Chanay dispose d'un site internet depuis 2010 par le biais du prestataire « Réseau des communes » auprès duquel un contrat a été signé ; celui-ci arrivera à son terme le 12 janvier 2026.

Le contrat de maintenance comprend notamment toute la phase de conception, de réalisation et de mise en ligne du site ainsi que les opérations de maintenance (correctives ou évolutives).

Madame le Maire rappelle aux Elus le travail déjà effectué par Madame Jouhaud, Adjointe au Maire, sur la nouvelle interface proposée par notre prestataire actuel ; le site actuel étant voué à disparaître.

La présente proposition de renouvellement est reconduite dans les mêmes conditions que le contrat précédent pour un coût annuel de 360.00€ HT.

Il est proposé aux Elus de souscrire au renouvellement de contrat qui a été envoyé par mail aux Elus le **9 décembre 2025**.

L'Assemblée délibérante, après en avoir débattu :

- **ACCEPTE** la souscription du contrat proposé par Réseau des Communes ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou Madame Jouhaud, Adjointe au Maire, à signer le renouvellement de contrat.

ADOPTÉ :
à l'unanimité des membres
présents et représentés

Ainsi fait et délibéré
Les jours mois et ans que dessus,

Le Maire,
Elisabeth JEAMBENOIT



Le secrétaire de séance,
Robert Chapuis

➤ Délibération publiée sur le site internet de la commune le 15 décembre 2025.